RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Instructeur / Instructrice pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

L'instructeur ou l'instructrice pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles permet aux personnes aveugles ou malvoyantes d'acquérir de l'autonomie dans les gestes de la vie courante, ou de prévenir la perte d'autonomie.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 4**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Synonymes : Instructeur / instructrice en locomotion

Secteur professionnel : Social

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, Je souhaite prendre soin des autres



© FG Trade/E+/Getty Images

Le métier

La rééducation et la réadaptation sont ses maîtres mots. L'instructeur ou l'instructrice pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles intervient en fonction des besoins, à tous les âges (enfants ou adultes) ou aux différentes étapes de la vie des personnes aveugles ou malvoyantes. En relation avec les professionnels de la santé (ophtalmologues, orthoptistes, ergothérapeutes...), il ou elle aide ces personnes à devenir plus indépendantes dans leur vie quotidienne et en toute sécurité, en leur apprenant, par exemple, à se déplacer avec une canne blanche, à repérer les sons autour d'elles, à cuisiner, à faire les courses, à réaliser des gestes du quotidien (s'habiller, utiliser des couverts, etc.) ou à s'orienter dans un nouvel environnement. Ce métier demande beaucoup de patience, d'écoute et d'adaptabilité. Chaque individu étant différent, l'instructeur ou l'instructrice adapte ses méthodes. Les échanges réguliers avec la personne accompagnée, voire avec ses proches, lui permettent de comprendre ses besoins, ses habitudes, ses peurs et ses objectifs. Il ou elle travaille souvent dans des centres spécialisés, des associations ou même à domicile. Il est également possible d'assurer une fonction d'expertise et de conseil en matière d'accessibilité (urbanisme, cadre bâti, aménagements intérieurs, sensibilisation de l'entourage familial ou socioprofessionnel des personnes), ou sur les aides techniques et matériels de compensation.

Les études

Après le bac

3 ans pour préparer un DE (diplôme d'État) ergothérapeute, psychomotricien, infirmier, éducateur spécialisé; le certificat de capacité d'orthoptiste ; ou une licence STAPS spécialisée en activité physique adaptée et santé, ou en éducation et motricité ; 4 ans pour obtenir le CAEGADV (certificat d'aptitude à l'enseignement général pour aveugles et déficients visuels) ; 5 ans pour obtenir le DE masseur-kinésithérapeute. 10 mois supplémentaires pour préparer le certificat d'instructeur pour l’autonomie des personnes déficientes visuelles, proposé par le ministère chargé des Solidarités.

Emploi et secteur

Secteur

Social

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

Je souhaite prendre soin des autres →

Autres métiers à découvrir

Coordinateur en mdph

Conseiller technique en accessibilité

Transcripteur-adaptateur

Moniteur d'atelier

Job coach (conseiller en emploi accompagné)